

## CONSIGNES

- Le stagiaire doit remplir et soumettre son autoévaluation de mi-stage avant de rencontrer l'orthophoniste. La complétion de l'autoévaluation peut se faire en plusieurs temps en prenant soin d'enregistrer les données à l'aide du bouton « Enregistrer ». Une fois le formulaire complété, il doit être soumis en appuyant sur le bouton « Enregistrer et soumettre ». Le fait de soumettre l'autoévaluation la rend accessible à l'orthophoniste. De plus, une autoévaluation soumise ne peut plus être modifiée.
- Avant de rencontrer la stagiaire, l'orthophoniste complète l'évaluation de mi-stage.
- Lors de la rencontre d'évaluation de mi-stage, l'orthophoniste présente son évaluation au stagiaire et en discute avec lui à partir de son autoévaluation. L'orthophoniste ajuste son évaluation, au besoin, l'enregistre et la soumet en présence de la stagiaire.
- La même procédure s'applique à l'évaluation finale du stage avec l'ajout de l'étape suivante : une fois l'évaluation complétée et soumise par l'orthophoniste, le stagiaire doit retourner dans le formulaire d'évaluation de l'orthophoniste, via l'intranet, afin de confirmer qu'il/elle a discuté de l'évaluation avec l'orthophoniste qui a supervisé son stage en cochant la case correspondante.

## ÉCHELLE DE NOTATION

<b>4</b>	L'étudiant(e) démontre des apprentissages conformes au profil attendu pour le stage.
<b>3</b>	L'étudiant(e) démontre plusieurs apprentissages conformes au profil attendu pour le stage. Quelques apprentissages demeurent à consolider pour atteindre le profil attendu.
<b>2</b>	Plusieurs apprentissages demeurent à réaliser/consolider pour atteindre le profil attendu pour le stage. L'étudiant(e) doit porter une attention particulière au développement de cette compétence.
<b>1</b>	Les apprentissages de l'étudiant(e) sont clairement en deçà du profil attendu pour le stage. L'étudiant(e) progresse peu dans le développement de cette compétence. Un support particulier doit être mis en place pour soutenir l'étudiant(e) dans le développement de cette compétence.
<b>S.O.</b>	Sans objet. Compétence non évaluée.
<b>→</b>	Pour les sous-compétences marquées d'une flèche (→), l'obtention d'une cote 1 ou 2 peut occasionner l'échec du stage. Cette décision sera prise par la coordination des stages.

La stagiaire doit s'autoévaluer en fonction du profil attendu pour chacune des sous-compétences ciblées dans le stage 3. Le niveau attendu pour chaque sous-compétence est obtenu en glissant la souris sur celle-ci.

L'obtention de la note de passage (67 %) pour chaque compétence est nécessaire à la réussite du stage. Pour la compétence « Expertise clinique », la note de passage est exigée pour chacune des sections « Évaluation » et « Intervention ». De plus, pour certaines sous-compétences du « Professionnalisme » marquées d'une flèche (→), l'obtention d'une cote 1 ou 2 peut occasionner l'échec du stage. Cette décision sera prise par la coordination des stages du programme d'orthophonie après avoir communiqué avec l'orthophoniste. Le calcul des notes pour chaque compétence, ainsi que le calcul de la note finale, sont réalisés par la coordination des stages.